

déi Lénk

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 2 juillet 2026

Concerne : Question parlementaire relative aux aides d'État octroyées à la société Indorama.

Monsieur le Président,

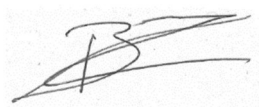
Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

La législation de l'Union européenne autorise les États membres à octroyer certains types d'aides d'État aux entreprises. Ces aides doivent être notifiées à la Commission européenne, qui les publie sur un registre en ligne dédié. Pour la société concernée, ce registre ne recense qu'une seule aide directe, d'un montant de 539 761,2 EUR, publiée le 7 janvier 2025.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie :

1. La liste des aides d'État accordées à la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. depuis 2019, telle que publiée par la Commission européenne, est-elle complète et exacte ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il me fournir les détails relatifs aux aides publiques qui ne figurent pas dans cette liste ?
2. Monsieur le Ministre peut-il indiquer l'ensemble des aides d'État accordées à la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. par le Ministère de l'Économie avant 2019, et ce depuis 2006 ? Monsieur le Ministre peut-il également préciser, pour chacune de ces aides, les montants accordés ainsi que les bases légales sur lesquelles elles reposent ?
3. Des demandes d'aides d'État introduites par la société Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A. sont-elles encore en cours de traitement ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'informer des montants des différentes demandes ainsi que des références aux législations sur lesquelles elles reposent ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.



Marc Baum
Député